

Compte rendu de séance du 15 septembre 2016

Convocation du 7 septembre 2016

L'an deux mil seize, le 15 septembre, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BAUDOUIN Daniel, Maire.

Présents : BAUDOUIN D. BUISSON A. DROUARD V. GRAVIER M. GRIJOLOT L. GUILLOTEAU D. MAGNERON J. MORIN-POUGNARD J. PROUST A.M. ROMANTEAU L. SIONNET C. TANGUY JN

Absents : PAGENEAU M.C. (a donné pouvoir à J.MAGNERON) SIMONNET D.

Madame Magalie GRAVIER a été élu secrétaire

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été lu et approuvé

ORDRE DU JOUR :

1. Urbanisme
2. Rentrée scolaire
3. Questions diverses

1 – URBANISME

Le Maire informe le conseil municipal des transactions immobilières en cours sur la commune, 19 rue du Village à La Blotière, 20 route de la Forêt au Grand-Mauduit, chemin de Beauregard et 35 rue de Beauvoir dans le bourg. Le conseil municipal décide de ne pas utiliser son droit de préemption, la commune n'étant pas intéressée par ces transactions.

Par délibération en date du 21 juillet 2016, le maire informait le conseil municipal de la vente de la propriété des époux DUZON 33 route de Péré à Marigny. L'estimation du service des Domaines s'élève à 70 000 €. Compte tenu de la proximité immédiate de l'école, du terrain de sports, de la zone à habitat social, et du fait que la propriété soit quasiment englobée par le domaine communal, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire une proposition à 80 000 € et autorise le Maire à notifier cette proposition à Mr DUZON.

Le Maire informe le conseil municipal que 2 CU b négatifs ont été délivrés sur la commune :

- Mr RIOU BOURDON Guillaume pour un projet de construction de 6 lots avec projet de construction maison d'habitation à La Blotière. Considérant que le terrain n'est pas desservi par les réseaux publics d'eau et d'électricité nécessaires au projet et que l'autorité compétente n'est pas en mesure d'indiquer dans quel délai et par quelle collectivité publique ou par quel concessionnaire de service public ces travaux doivent être exécutés, le CU a fait l'objet d'un avis négatif.

- Mr BAUDRY Thomas suite à un avis négatif de la chambre d'agriculture s'est vu notifié un refus.

Propriété 3 rue de la Gare (Largeau) : le Cabinet BRG en charge de l'étude du projet préconise une sécurisation du mur de la forge par rapport à la route en attendant le marché de travaux. Le conseil municipal donne son accord pour demander des devis.

Atelier municipal :

Une entente ayant été trouvée avec le fermier exploitant la parcelle où doit avoir lieu la construction de l'atelier, un nouveau bornage a été demandé au cabinet AIR&GEO de Niort concernant la division cadastrale (bornage contradictoire pour mise en place des limites de

division et arpentages pour échanges de terrain). Le montant du devis s'élève à 1 351,80 € TTC, le conseil municipal donne son accord.

Une étude géotechnique étant également nécessaire, plusieurs devis ont été demandé. Le conseil décide de retenir le devis de la société ALIOS Ingénierie de Chauray pour la somme de 1 997.32 € TTC.

Plusieurs devis ont également été demandés pour la mission SPS, la société ACSOR de La Rochelle a été retenue, montant du devis 3 012.00 € TTC.

2 – RENTREE SCOLAIRE

93 élèves sont présents à la rentrée 2016/2017.

Le carrelage a été réalisé avec la reprise de peinture en bas des murs. La cour a été nettoyée, la toile de verre de la cantine repeinte. 3 lits superposés ont été installés pour la maternelle afin de donner un peu d'espace aux 28 enfants qui font la sieste. Une visite de la gendarmerie a eu lieu le mardi 13 septembre par rapport à un plan de sécurité attentat. Suite à la pose d'un TBI dans la classe maternelle un devis pour une alarme sera demandé ainsi que pour la réserve de la cantine. Divers aménagements pourraient être à envisager dans l'avenir.

MON VILLAGE ESPACE DE BIODIVERSITE

Un jardin dans mon village : c'est une réalisation commune de 22 écoles élémentaires du territoire. Les plaques de céramique représentant une espèce de l'espace de biodiversité sont assemblées sur un panneau de bois de 196 cm par 121 cm. Elle sera inaugurée sur un mur de la mairie.

LOGEMENT 35 RUE DE LA GARE

Il a été décidé d'attendre un projet d'ensemble avec la salle des fêtes à rénover et l'atelier municipal pour intervenir sur la maison.

3 - QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le conseil du projet de pacte financier et fiscal de la CAN. Ce programme de soutien aux communes de 6 millions d'euros pour la période 2016-2018 doit concourir à la mise en œuvre de projets d'investissements communaux ayant un lien avec le projet de territoire adopté par la CAN. Le PACT (Programme d'appui communautaire au territoire) prévoit une répartition de cette enveloppe pluriannuelle entre chacune des 45 communes selon des critères de revenus et de charges. L'enveloppe pour la commune serait de 46.15 € par habitant, soit la somme de 41 996 €. Une demande pourrait être faite concernant le projet d'aménagement de la propriété « Largeau ».

- Le syndicat 4B demande quels sont les travaux prévus en 2017 et 2018 au niveau voirie : il s'agira principalement de la rue de la Forge et de la route de Poivendre.

- Le maire informe le conseil d'un courrier d'Orange nous informant de l'enlèvement de la cabine téléphonique.

- Le conseil est informé de la visite de la conservatrice des cimetières de Niort le 24 octobre 2016.

Le Président,

Les membres du conseil municipal